

« Brouetteux »

VAGUE DE BAISSES

Seigneur de Die ! qu'on donne des baisses l'jour de l'an ; n'a-t-ils pas visé tout fraiche-

Et c'est sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

Tout ça n'est pas sérieux, savez. D'abord n'a-t-il pas fait avertir ; vous n'avez pas donné

En face, en roulant d'ici comme d'habitude et n'a-t-il pas dit que ça n'est pas

LES AGENTS DE L'ENNEMI

Arrestation d'un Roubaisien près de Paris

En vertu d'un mandat d'amener délivré par le Lieutenant Delreux, du Conseil de guerre de Lille, la Secrétaire générale a été arrêtée à Gennevilliers (Seine), Henri-Joseph Delbecq, 34 ans, horticulteur, ayant demeuré pendant l'occupation à Roubaix.

Il est inculpé d'intelligences avec l'ennemi et serait l'auteur de plusieurs dénonciations. Nous reviendrons plus longuement sur cette affaire, qui apparaît comme très grave.

Une nouveauté qui fait sensation chez nos élégants mondaines ; il faut voir et admirer chez Van Cleef et Artyès leur dernière création. Ce sont des sacs à main d'une ornementation nouvelle et d'une élégance raffinée qui font courir les vendeuses, où à côté de magnifiques colliers de perles et de bijoux recherchés, nos lectrices trouveront ces sacs qu'elles ne résisteront pas à acheter.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 17 JANVIER

Aujourd'hui, Circonscription de Jésus.

1<sup>er</sup> jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 08.

Lune : Dernier quartier du 1<sup>er</sup>. Nouvelle lune, le 15.

A 15 h. : « La Poupée », opérette à l'Hippodrome.

A 20 h. 30 : « Boccace », opérette à l'Hippodrome.

Pharmacies de garde : MM. Watterloz, Grand'Rue, 250 ; Druon, rue de Lille, 172 ; Flavius, rue de l'Université, 200.

DEMAIN, DIMANCHE 2 JANVIER

Ce jour, saint Basile : demain, sainte Geneviève.

Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 04.

Lune : Dernier quartier du 1<sup>er</sup>. Nouvelle lune, le 15.

A 15 h. 30 : Séance de cinéma au Bon Théâtre, 23 bis, rue du Vieil-Abreuvoir.

A 20 h. 30 : Séance de cinéma de Cornesville, opérette, à l'Hippodrome.

MM. Dubourg, contour Saint-Martin, 8 ; Florquin, rue du Tilleul, 65 ; Benoit, rue de l'Épée, 57.

REVUE DE L'ANNÉE

L'année finie n'a pas été bonne pour Roubaix, dont elle a arrêté par deux fois la renaissance en plein essor à son début ; ce fut d'abord lors de la grève générale d'avril ; c'est maintenant la douloureuse crise de chômage qui a attiré ces jours-ci.

Il n'est pas de chercher les causes d'une telle situation. Contentons-nous de simples constatations.

Victorieux militairement dans la plus grande guerre du monde, nous n'avons pas profité de notre victoire ; de fausses idées humanitaires nous ont empêché de faire réparer complètement et rapidement ce mal par qui l'avait causé. Ainsi, nous, victimes de la guerre, dans nos biens ou nos personnes, nous attendons encore que justice nous soit rendue.

Un point de vue social, un fait historique s'est produit à Lille le 5 décembre, couronnant un mouvement parti de Roubaix ; en présence de deux ministres et de vingt-trois parlementaires, le glorieux général de Castelnau a proclamé les Droits de la Famille comme « créant les bases de notre temps, réalisant l'individualité Déclaration des Droits de l'Homme ». D'heureuses initiatives, dont la plus importante est celle de l'allocation familiale (sur-allocation) se sont développées en conséquence du progrès du mouvement familial.

Il ne s'est guère produit de transformations politiques apparentes. A noter la situation dans laquelle se trouve à Roubaix le parti socialiste : certains de ses chefs ont pris une part importante aux discussions qui ont abouti à la création ; mais ils ne sont ainsi placés du côté opposé à la majorité de leurs proches. Qu'en résultera-t-il ?

C'est à des moments comme ceux-ci que se fait sentir la nécessité d'une puissante organisation de défense sociale, combattant énergiquement et loyalement les théories pernicieuses ; proposant, sans tenir compte du temps ni de l'argent, les principes de la justice et du progrès national. Ce que 1920 ne nous a pas donné, espérons-le en 1921.

Mauvaise, l'année finie ne nous livrera pas au pessimisme. Contre cette lâcheté se dresse l'invincible courage de la race roubaissienne. Et, puisque les idées religieuses sont inscrites à la base de tous les renouveau, terminons par la note d'espérance que la vitalité chrétienne de notre ville, manifestée en de nombreuses circonstances, nous permet de mettre au bas de ce tableau.

A. T.

LES CONFÉRENCES DES « ANNALES »

M. Jules Truffier parlera jeudi de l'« immortel La Fontaine »

La seconde conférence des Annales aura lieu le jeudi 6 janvier, à 17 h. 15, salle Pierre Destombes, 65, rue de Soubeise.

Le sujet traité par M. Jules Truffier sera : « L'immortel La Fontaine ». 12 tables seront dites par M. Georges Berr.

Pour tous renseignements, s'adresser 112, rue du Collège.

L'inauguration du Monument du Racing-Club de Roubaix à ses 84 membres morts pour la France

Le Racing-Club de Roubaix inaugurerait, demain dimanche, 2 janvier, au Parc Jean Dubrulle, à Roubaix, le monument élevé à ses 84 membres morts pour la France pendant la grande guerre.

Cette cérémonie solennelle aura lieu à 13 h. 30. Une garde sera montée par deux officiers membres du Club, le capitaine André Brouaux et le capitaine Charles Serpelle, tous deux Chevaliers de la Légion d'Honneur, titulaires de la Croix de Guerre avec de nombreuses citations.

Le général Dauvé, commandant le 1<sup>er</sup> groupe de subdivision du 1<sup>er</sup> Corps d'armée, sera l'inauguration, entouré d'officiers alliés, des membres des sociétés sportives de la région, d'une délégation d'officiers du Cercle Militaire de Roubaix, du Comité et des membres du Racing-Club de Roubaix.

Lorsque le général Dauvé découvrira ce symbole, qui constitue, pour tous les jeunes du Club, l'exemple d'un dévouement suprême, l'œuvre magnifique de l'architecte M. Arthur Leprieux, ainsi que son collaborateur, M. Edgar Boutry, attachés grand-prix de Rome, sur sa seule admiration générale.

Sur des plaques de marbre, sont gravés les noms de ces 84 braves, qui se sont couverts de gloire puisqu'ils partagent entre eux 13 Légions d'honneur, 3 Médailles militaires et 70 citations.

Depuis toujours, le Racing-Club de Roubaix professe d'être composé de grandes familles. Un coup d'œil sur les plaques de mar-

bre où l'on voit les mêmes noms se répéter deux ou trois fois, confirme ce fait.

Nombreux seront les sportifs et les amis du R. C. R. qui viendront rendre hommage à ces héros, qui ont si bien compris la devise de l'U. S. F. S. A. : « Ludus pro Patria ».

L'augmentation du tarif des abonnements aux tramways

Suggestion d'un abonné

Un de nos lecteurs, employé de commerce, abonné aux tramways, nous a écrit la lettre suivante :

Le Conseil municipal vient d'autoriser la Compagnie des Tramways à doubler le prix de ses abonnements. C'est une mesure très grave, surtout en ce moment où le budget de très nombreux employés.

Elle devrait avoir comme corollaire un remaniement des routes exigées pour obtenir une carte d'abonnement gratuite.

Les ouvriers peuvent obtenir, sur présentation d'une carte signée par leur patron, un billet à tarif réduit sur deux lignes en correspondance.

Le même traitement est refusé aux personnes habitant une commune rurale, et que leurs occupations appellent à Roubaix, dans un quartier éloigné de la Grand'Place, du moment où elles demandent un abonnement.

Elles sont obligées de prendre cet abonnement pour le réseau entier de Roubaix, alors que lorsqu'elles sont occupées dans un bureau, le temps et l'occasion leur manquent d'utiliser les lignes sur lesquelles elles sont forcées.

Ne serait-il pas équitable de leur délivrer une carte leur donnant droit seulement d'utiliser la ligne qui les amène à la Grand'Place avec correspondance pour le reste de la ville ?

Les circonstances actuelles, c'est une question de justice pour la Compagnie d'examiner avec bienveillance cette suggestion et de lui donner rapidement une suite favorable avant de percevoir les majorations qu'elle s'approprie à l'égard de ses abonnés.

Ce qu'on dit à la Compagnie des Tramways

M. Varlet, directeur de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing, à qui nous avons fait part de cette suggestion, nous a déclaré ceci :

Nous n'avons qu'une seule et unique condition pour l'obtention des abonnements, et c'est l'appartenance à la Compagnie de la commune où se trouve la destination de la modification.

Seule, la Commission intercommunale, qui a signé l'avenant, est en droit de le faire, après accord avec la Compagnie.

Une adresse à la Municipalité

Nous avons reçu, sur la même question, la lettre suivante :

Nous avons été étonnés de lire la semaine dernière, dans votre estimable journal, que la Municipalité de Roubaix avait demandé à la Compagnie des Tramways de doubler son tarif d'abonnements.

Nous tenons à protester contre une pareille mesure qui, à notre avis, est scandaleuse, injuste, immorale. Cette affaire nous paraît assez curieuse, nous y avons, croyons-nous, découvert quelques dessous.

En somme, la situation est celle-ci : d'une part, la Compagnie des Tramways, en déficit, se trouve dans la nécessité d'augmenter son personnel ; d'autre part, pour boucher le trou, on veut faire cesser les abonnés qui sont, en réalité, au nombre de 100 000 employés de commerce, composé de 50 000 employés de commerce et de 50 000 employés de commerce.

Il était intéressant de connaître le pourquoi de cet acharnement contre la catégorie employée, dans la situation la plus délaissée ; nous avons appris avec indignation que la responsabilité en revenait à la Municipalité de Roubaix. L'Administration des Tramways ayant proposé une répartition d'augmentation plus équitable, la Municipalité de Roubaix n'a pas voulu d'autre solution que de tout porter sur le dos des commerçants. On n'a pas voulu faire payer 10 centimes de plus par jour aux ouvriers, mais le patron employé abonné, qui généralement, gagne plutôt moins, se voit infliger une augmentation de la bagatelle de 100 000, et notez bien qu'il y a 6 en 1 mois, le tarif des abonnements a été déjà doublé.

Nous avons dit plus haut que les abonnés commerçants de Roubaix, qui ont une petite industrie, ne sont pas les seuls à être atteints par cette mesure. C'est tout un monde de petits commerçants qui sont atteints par cette mesure.

Après cette manifestation de sympathie, nous dirons à tous les commerçants de Roubaix, et à tous les commerçants de Roubaix, de se réunir et de défendre les intérêts du petit.

Signé : Un groupe d'employés de commerce.

Ce qu'on dit à la Mairie

Nous avons tenu à connaître les déclarations qu'aurait pu faire l'Administration municipale, et à ce propos, nous avons écrit au maire, adjoint, chargé plus spécialement de cette question. Etait présent à l'entretien M. G. Neveux, directeur de la Voirie municipale.

Voici ce que nous a dit M. Decock :

La Compagnie de Roubaix-Tourcoing a dû combler le déficit de 1.500.000 fr. qu'elle prévoit pour l'année 1921, à un moment où elle a des administrations municipales qui ont demandé à la Compagnie d'augmenter de 100 000 fr. le tarif des abonnements.

Il n'est pas de chercher les causes d'une telle situation. Contentons-nous de simples constatations.

Victorieux militairement dans la plus grande guerre du monde, nous n'avons pas profité de notre victoire ; de fausses idées humanitaires nous ont empêché de faire réparer complètement et rapidement ce mal par qui l'avait causé. Ainsi, nous, victimes de la guerre, dans nos biens ou nos personnes, nous attendons encore que justice nous soit rendue.

Un point de vue social, un fait historique s'est produit à Lille le 5 décembre, couronnant un mouvement parti de Roubaix ; en présence de deux ministres et de vingt-trois parlementaires, le glorieux général de Castelnau a proclamé les Droits de la Famille comme « créant les bases de notre temps, réalisant l'individualité Déclaration des Droits de l'Homme ». D'heureuses initiatives, dont la plus importante est celle de l'allocation familiale (sur-allocation) se sont développées en conséquence du progrès du mouvement familial.

Il ne s'est guère produit de transformations politiques apparentes. A noter la situation dans laquelle se trouve à Roubaix le parti socialiste : certains de ses chefs ont pris une part importante aux discussions qui ont abouti à la création ; mais ils ne sont ainsi placés du côté opposé à la majorité de leurs proches. Qu'en résultera-t-il ?

C'est à des moments comme ceux-ci que se fait sentir la nécessité d'une puissante organisation de défense sociale, combattant énergiquement et loyalement les théories pernicieuses ; proposant, sans tenir compte du temps ni de l'argent, les principes de la justice et du progrès national. Ce que 1920 ne nous a pas donné, espérons-le en 1921.

Mauvaise, l'année finie ne nous livrera pas au pessimisme. Contre cette lâcheté se dresse l'invincible courage de la race roubaissienne. Et, puisque les idées religieuses sont inscrites à la base de tous les renouveau, terminons par la note d'espérance que la vitalité chrétienne de notre ville, manifestée en de nombreuses circonstances, nous permet de mettre au bas de ce tableau.

A. T.

LA LIBÉRATION DE LA CLASSE 1919

Elle commença le 21 mars prochain à Paris, 21 décembre. — Les opérations de libération des militaires de la classe 1919, commenceront le 21 mars 1921 et seront terminées le 23 du même mois.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23 mars, libération des hommes du service armé, incorporés les 18, 19 et 20 avril 1918 ;

25 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 21 et 22 avril et des hommes du service auxiliaire.

Comme les militaires de la classe 1919 avaient dû, d'après la loi, effectuer trois années de service, et que ce temps ne sera révolu que dans la deuxième quinzaine d'avril 1921, les avantages de la libération anticipée des hommes de cette classe ne leur seront accordés qu'à partir du 21 mars 1921.

Elles auront lieu dans le même ordre que les incorporations :

21 mars, libération des hommes du service armé incorporés les 15, 16 et 17 avril 1918 ;

23.50 ; à 14 h., 23.00 à 23.50 ; à 15 h., 23.50 à 24.00 ; à 16 h., 24.00 à 24.50 ; à 17 h., 24.50 à 25.00 ; à 18 h., 25.00 à 25.50 ; à 19 h., 25.50 à 26.00 ; à 20 h., 26.00 à 26.50 ; à 21 h., 26.50 à 27.00 ; à 22 h., 27.00 à 27.50 ; à 23 h., 27.50 à 28.00 ; à 24 h., 28.00 à 28.50 ; à 25 h., 28.50 à 29.00 ; à 26 h., 29.00 à 29.50 ; à 27 h., 29.50 à 30.00 ; à 28 h., 30.00 à 30.50 ; à 29 h., 30.50 à 31.00 ; à 30 h., 31.00 à 31.50 ; à 31 h., 31.50 à 32.00 ; à 32 h., 32.00 à 32.50 ; à 33 h., 32.50 à 33.00 ; à 34 h., 33.00 à 33.50 ; à 35 h., 33.50 à 34.00 ; à 36 h., 34.00 à 34.50 ; à 37 h., 34.50 à 35.00 ; à 38 h., 35.00 à 35.50 ; à 39 h., 35.50 à 36.00 ; à 40 h., 36.00 à 36.50 ; à 41 h., 36.50 à 37.00 ; à 42 h., 37.00 à 37.50 ; à 43 h., 37.50 à 38.00 ; à 44 h., 38.00 à 38.50 ; à 45 h., 38.50 à 39.00 ; à 46 h., 39.00 à 39.50 ; à 47 h., 39.50 à 40.00 ; à 48 h., 40.00 à 40.50 ; à 49 h., 40.50 à 41.00 ; à 50 h., 41.00 à 41.50 ; à 51 h., 41.50 à 42.00 ; à 52 h., 42.00 à 42.50 ; à 53 h., 42.50 à 43.00 ; à 54 h., 43.00 à 43.50 ; à 55 h., 43.50 à 44.00 ; à 56 h., 44.00 à 44.50 ; à 57 h., 44.50 à 45.00 ; à 58 h., 45.00 à 45.50 ; à 59 h., 45.50 à 46.00 ; à 60 h., 46.00 à 46.50 ; à 61 h., 46.50 à 47.00 ; à 62 h., 47.00 à 47.50 ; à 63 h., 47.50 à 48.00 ; à 64 h., 48.00 à 48.50 ; à 65 h., 48.50 à 49.00 ; à 66 h., 49.00 à 49.50 ; à 67 h., 49.50 à 50.00 ; à 68 h., 50.00 à 50.50 ; à 69 h., 50.50 à 51.00 ; à 70 h., 51.00 à 51.50 ; à 71 h